

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE CHEMILLE

REUNION DU BUREAU DU 5 MAI 2010

Le 5 mai 2010, à 18h, les membres du Bureau de la Communauté de Communes, se sont réunis à l'Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Christophe DILE, Président de la Communauté de Communes et maire de Neuvy-en-Mauges.

ETAIENT PRESENTS : Outre M. DILE C,
MM. BRIODEAU B, MIGNARD M., Vice-Présidents,
MM. AUGEREAU B. - BODY J-P. - BOURCIER B. - CESBRON J-F -
Mmes COULON T. - DAVID M. - M. GAUDIN B. - Mme HUMEAU M-R. -
MM. LECLERC G. - LECLERC J. - MARTIN H. - PITON C. -
Mme SECHER M.

ETAIT EXCUSEE : Mme LANGE C.

C.T.U. 2 - CHANGEMENT D'AFFECTION -

Lors des Bureaux des 1^{er} juillet 2009 et 4 novembre 2009, les élus avaient décidé de présenter le dossier relatif à la réalisation d'une installation terminale embranchée (I.T.E.) sur l'Anjou Actiparc des Trois Routes dans le cadre du Contrat Territoriale Unique 2010-2013, or aujourd'hui ce projet prend du retard. M. le Président propose donc d'affecter cette subvention de 600 000.00 € à l'extension de l'Anjou Actiparc des Trois Routes (Pôle Ouest).

En conséquence, le Bureau :

- **accepte** cette proposition.

CONTRAT TERRITORIAL UNIQUE 2010-2013 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EXTENSION DE L'ANJOU ACTIPARC DES TROIS ROUTES A CHEMILLE (POLE OUEST) -

M. le Président rappelle les clés de répartition des dotations versées par la Région des Pays-de-la-Loire au titre du contrat territorial unique 2010-2013. Il propose d'affecter la subvention à l'extension de l'Anjou Actiparc des 3 Routes.

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **annule** la délibération n°1 du Bureau du 4 novembre 2009,
- **décide** de solliciter une subvention de 600 000 € au titre du C.T.U. pour l'extension de l'Anjou Actiparc des Trois Routes à Chemillé (Pôle Ouest).
- **approuve** le plan de financement suivant :

DEPENSES : coût prévisionnel	3 700 000.00 € H.T.
RECETTES espérées :	
C.T.U. REGION	600 000.00 €
Conseil Général de Maine et Loire	740 000.00 €
Emprunt de la CCRC	2 360 000.00 €

- **donne pouvoir** à M. le Président ou à un Vice-président pour signer toutes pièces utiles à ce sujet.

O.R.A.C. (OPERATIONS DE RESTRUCTURATION DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE) SUR LE PAYS DES MAUGES - CHOIX DES SCENARIOS ET ORDRE DE PRIORITE POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE CHEMILLE -

Suite à la présentation du cabinet Cibles et Stratégies faite lors du Bureau du 7 avril 2010, M. BRIODEAU rappelle les enjeux de cette démarche et fait part de la proposition du mini-bureau :

Cinq enjeux prioritaires sont proposés :

Commerce non alimentaire

- ✓ Enjeu n°1 - priorité 1

Le renforcement de la position concurrentielle des pôles structurants de Beaupréau et de Chemillé (équipement commercial, urbanisme, ambiance d'achat) pour s'affirmer face aux pôles extérieurs

Artisanat

- ✓ Enjeu n°1 - priorité 2

Le soutien à la filière bâtiment pour accompagner le développement de l'éco-construction

Commerce alimentaire

- ✓ Enjeu n°1 - priorité 3

Le soutien à la modernisation de l'offre existante (y compris activité de tournée et le développement de l'offre de services

Enjeu n°3 - priorité 4

- ✓ Le soutien à la dynamique de marchés sur l'ensemble du Pays

Café - Hôtels - Restaurants

Enjeu n°2 - priorité 5

- ✓ L'affirmation d'un label commun afin d'harmoniser les façades et les enseignes.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau :

- **confirment** les choix des scénarios ainsi que l'ordre de priorité définis ci-dessus.

AVENANTS AU MARCHÉ POUR L'EXTENSION DU LOGEMENT DE FONCTION AU CAMPING DE COULVEE -

M. DILE informe que la Commission d'appel d'offres, réunie le 27 avril 2010, accepte les avenants relatifs aux marchés de l'extension du logement de fonction au camping de Coulvée. Il demande au Bureau de l'autoriser à signer les avenants suivants :

- Lot n°1 Gros œuvre : entreprise DENECHERE – JALL AIS :

avenant n° 1 d'un montant de - 6 140.05 € H.T. (suppression du local poubelles) qui fait passer le marché de 38 704.72 € H.T. à 32 564.67 € H.T. (- 1586 %),

- Lot n°2 Charpente - Ossature bois - Bardage : en treprise GAULTIER ROBERT – VIHIERES :

avenant n° 1 d'un montant de - 635.38 € H.T. (suppression du local poubelles et modification de l'ossature bois du logement pour une meilleure isolation) qui fait passer le marché de 59 277.06 € H.T. à 58 641.68 € H.T. (- 1.07 %)

- Lot n°3 Couverture fibrociment zinguerie : entre prise LOPEZ – LA BERNARDIERE :

avenant n° 1 d'un montant de - 670.32 € H.T. (suppression du local poubelles) qui fait passer le marché de 8 785.40 € H.T. à 8 115.08 € H.T. (- 7.63%)

- Lot n°5 Menuiseries extérieures intérieures : en treprise SMCC – SAINT-MAURICE-LA-FOUGEREUSE :

avenant n° 1 d'un montant de + 5 285.00 € H.T. (réalisation d'un garde corps autour de la terrasse) qui fait passer le marché de 15 130.10 € H.T. à 20 415.10 € H.T. (+ 34.93 %)

- Lot n°7 Revêtements de sols scellés - Chape : en treprise MALEINGE – ST PIERRE MONTLIMART :

avenant n° 1 d'un montant de + 2 114.73 € H.T. (remplacement du revêtement PVC par du carrelage et de la faïence) qui fait passer le marché de 3 981.01 € H.T. à 6 095.74 € H.T. (+ 53.12 %),

- Lot n°8 Peinture - Revêtements de sols souples : entreprise NORBERT PAILLAT – YZERNAY :

avenant n° 1 d'un montant de - 669.65 € H.T. (suppression du revêtement PVC et remplacement des peintures classiques par des peintures naturelles) qui fait passer le marché de 6 576.09 € H.T. à 5 906.44 € H.T. (- 10.18 %)

En conséquence, le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Vu** la décision favorable de la Commission d'appel d'offres du 27 avril 2010,

- **approuve** tous les avenants à passer tels que décrits ci-dessus,

- **autorise** M. le Président ou l'un des Vice-Présidents à signer les pièces nécessaires et en particulier lesdits avenants.

ANJOU ACTIPARC DES TROIS ROUTES A CHEMILLE - VENTE D'UNE PARCELLE A LA SOCIETE ISOVER -

M. DILE rappelle que la Société Isover souhaite acquérir les parcelles suivantes cadastrées ZY n° 111, 114, 115, 118, 119, 121 d'une superficie totale de 5 ha 66 a 28 ca pour un montant total de 195 560.00 € H.T. situées dans l'Anjou Actiparc des Trois Routes à Chemillé.

En conséquence, le Bureau, à l'unanimité :

- **décide** de vendre à la Société Isover ou la SCI correspondante les parcelles cadastrées ZY n° 111, 114, 115, 118, 119, 121 d'une superficie totale de 5 ha 66 a 28 ca pour un montant total de 195 560.00 € H.T.,

- **donne pouvoir** à M. le Président ou l'un des Vice-Présidents pour signer le compromis de vente puis l'acte de vente rédigés par Me MATHIEU, Notaire à Chemillé, assisté de Me WATIN-AUGOUARD, notaire à Paris.

AMENAGEMENT ABORDS DU THEATRE-FOIRAIL TRANCHE II - SIGNATURE DES MARCHES - PROCEDURE ADAPTEE MARCHÉ DE TRAVAUX -

M. le Président informe des résultats de la consultation des travaux pour l'aménagement des Abords du Théâtre-Foirail Tranche II.

La Commission d'Appel d'offres s'est réunie le 4 mai 2010 et a décidé de retenir les entreprises listées ci-après pour un montant global 823 656.70 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- **Vu** l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 4 mai 2010,

- **approuve** les marchés à passer avec les entreprises suivantes :

Lot 1 - Terrassements, voirie, assainissement eaux pluviales, maçonnerie, éclairage public – groupement d'entreprises solidaires SARL LAHAYE TP de LA TOURLANDRY et CEGELEC de CARQUEFOU (44) pour un montant de 708 334.75 € H.T.,

dont travaux sous-traités (pavage et béton poli) à l'entreprise ATP France de LES-PONTS-DE-CE (49) pour un montant de 71 661.40 € H.T.

Lot 2 - Plantations et ouvrages bois – Sud Vendée Paysages de SAINTE-HERMINE (85) pour un montant de 115 321.95 € H.T.,

- **autorise** M. le Président ou un Vice-Président à signer les pièces nécessaires et en particulier les marchés correspondants.

- **précise** que les crédits sont inscrits au BP 2010 à l'article 2315.

ACQUISITION D'UNE BALAYEUSE DE VOIRIE - SIGNATURE DU MARCHE - PROCEDURE ADAPTEE MARCHE DE FOURNITURES -

M. le Président remet aux membres l'état récapitulatif de la commission d'appel d'offres pour l'acquisition d'une balayeuse de voirie dans le cadre du plan de désherbage de la Communauté de Communes.

L'entreprise DULEVO France de MACON (71) est retenue pour un montant de 117 500.00 € HT.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau :

- **Vu** l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 4 mai 2010,

- **approuve** le marché à passer avec l'entreprise DULEVO France pour l'acquisition d'une balayeuse de voirie pour un montant de 117 500.00 € H.T.

- **autorise** M. le Président ou un Vice-Président à signer les pièces nécessaires et en particulier le marché correspondant.

- **précise** que les crédits sont inscrits au BP 2010 à l'article 2188.